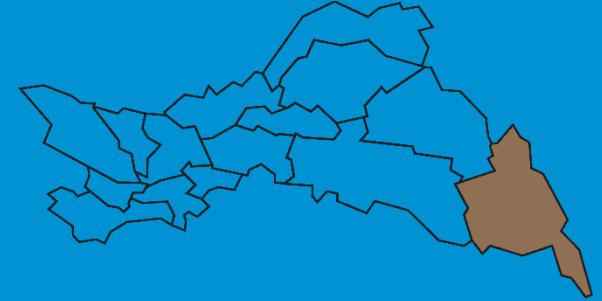


7 juin 2023



Commission hydrographique Aisne amont Aire

SOMMAIRE



➤ Contexte

➤ Les actions en cours :

- Les ouvrages et systèmes d'endiguement
- Les diagnostics locaux
- Le dispositif Inond'action
- La gestion du ruissellement

L'ENTENTE OISE-AISNE



SYNDICAT MIXTE OUVERT

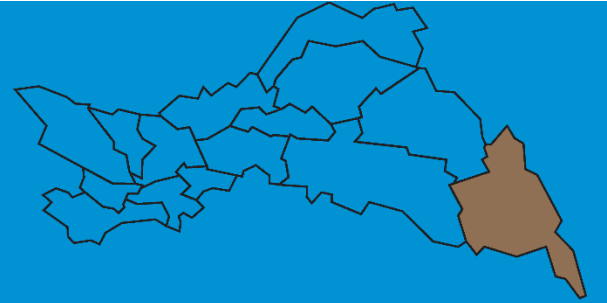
- 32 membres :
5 départements,
27 EPCI,
- 15 unités hydrographiques

COMPETENCES

- Prévention des inondations
- Maitrise des eaux de ruissellement
- Animation & concertation



LE BASSIN DE L'OISE ET LES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES



Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions et programmation technique et financière



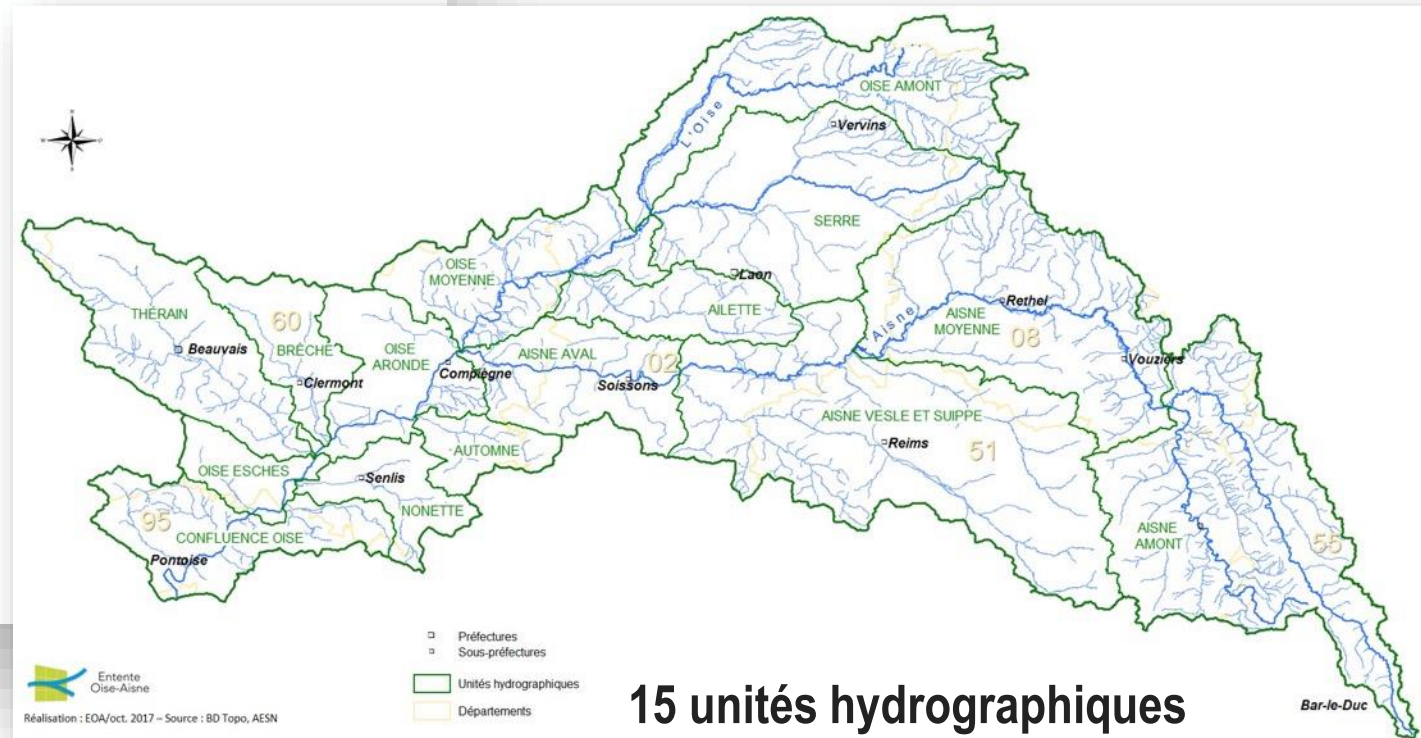
Bureau

Examen des programmes, délégations



Comité syndical

Gouvernance de l'Entente Oise-Aisne



LES COMPETENCES

ASA vallée de l'Aire
ASA Aisne supérieure

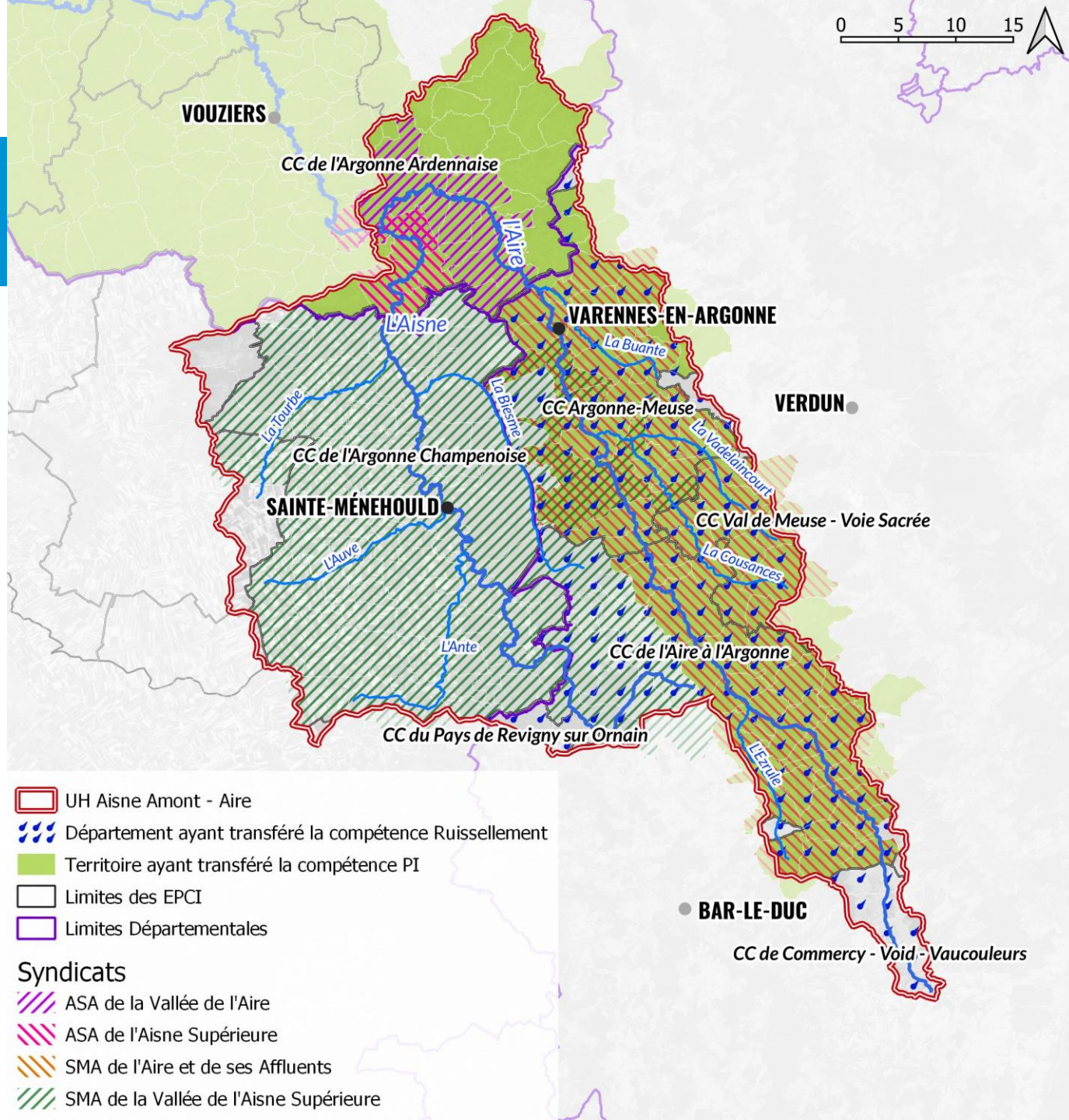
} actions
d'entretien et de
restauration

SMAVAS : GEMAPI (item 1, 2, 5 et 8)

SM3A : GEMA (item 1, 2 et 8)

Entente Oise-Aisne : PI (item 5)

CC Argonne Ardennaise,
CC Val de Meuse Voie sacrée
CC Argonne Meuse (24 communes)
CC de l'Aire à l'Argonne (28 communes)
+ Ruissellement
(item 4, transféré par le CD55)



LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT



LE CLASSEMENT DES OUVRAGES

Mise en conformité des ouvrages (décret mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée

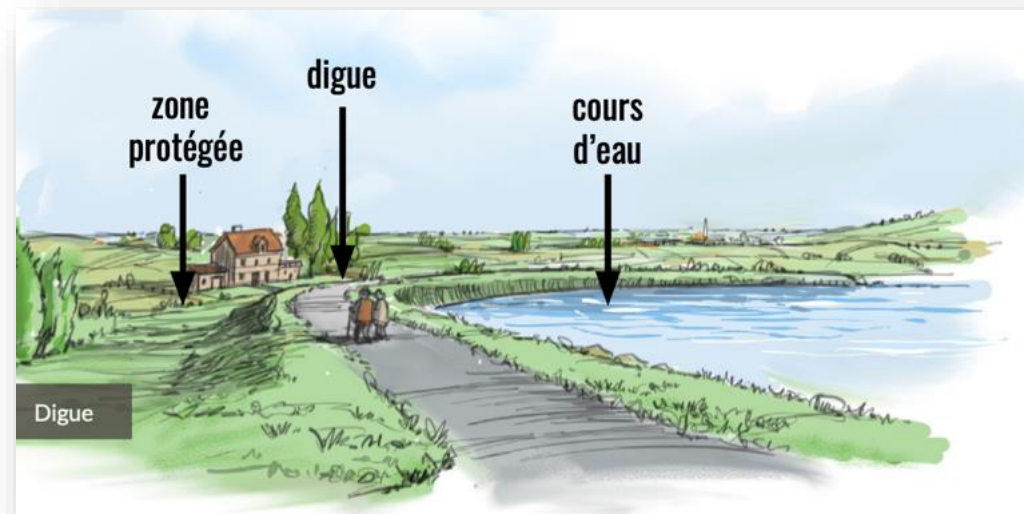
Dossier de classement : étude de danger, inspection de l'ouvrage, modélisation hydraulique, géotechnique, document d'organisation...

+ travaux de confortement le cas échéant

Tous les ouvrages de protections (digues, muret), doivent être :

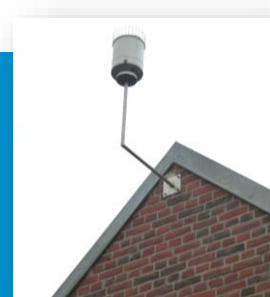
- soit classés ;
- soit rendus transparents.

En l'absence de classement, le gestionnaire (structure PI) est responsable des dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.



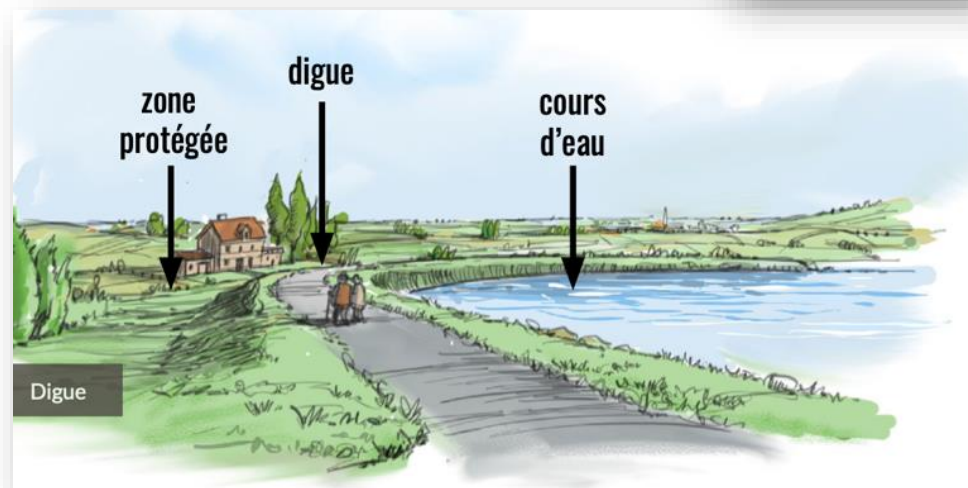
Classement d'un ouvrage
= reconnaissance de la fonction de protection contre les inondations

LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT



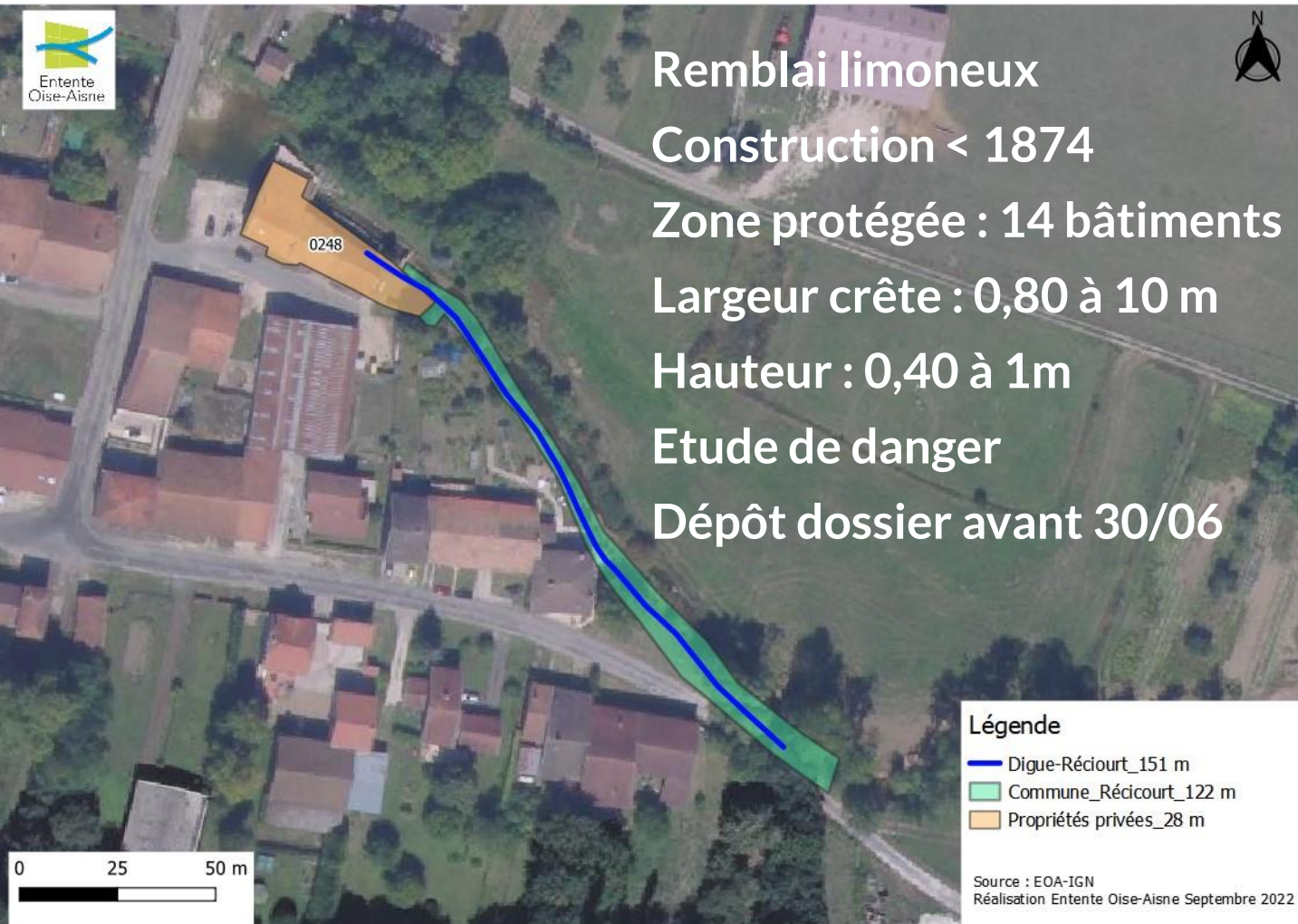
La gestion des digues de protection

- Exploitation et entretien des digues/murets de protection
- Réalisation des prescriptions réglementaires liées au classement des ouvrages
- Entretien et exploitation du réseau de mesure (sondes de niveaux d'eau, pluviomètres...)



RECICOURT – Ru du Vadelaincourt

CC Argonne Meuse



Crue du 14 juillet 2021



Le réseau de mesures

Deux sondes de niveau d'eau :

- la Cousances à Jubécourt
- la Vadelaincourt à Rampont

- ▭ Limite des EPCI
- ▭ Limite du bassin versant
- Cours d'eau
- Commune bénéficiaire**
 - ▭ Commune dotée de repère(s) de crues
 - ▭ Mise en œuvre d'Inond'Action
- Ouvrage**
 - Aménagement de lutte contre le ruissellement
 - Sonde de mesure
 - ⊕ Système d'endiguement



SECTEUR MEUSE



Données disponibles sur : oise-aisne.net -> réseau de mesures



LES DIAGNOSTICS LOCAUX

Erize-la-Brûlée (*Ezrule*)

Crues récentes : août 1972, juillet 2021

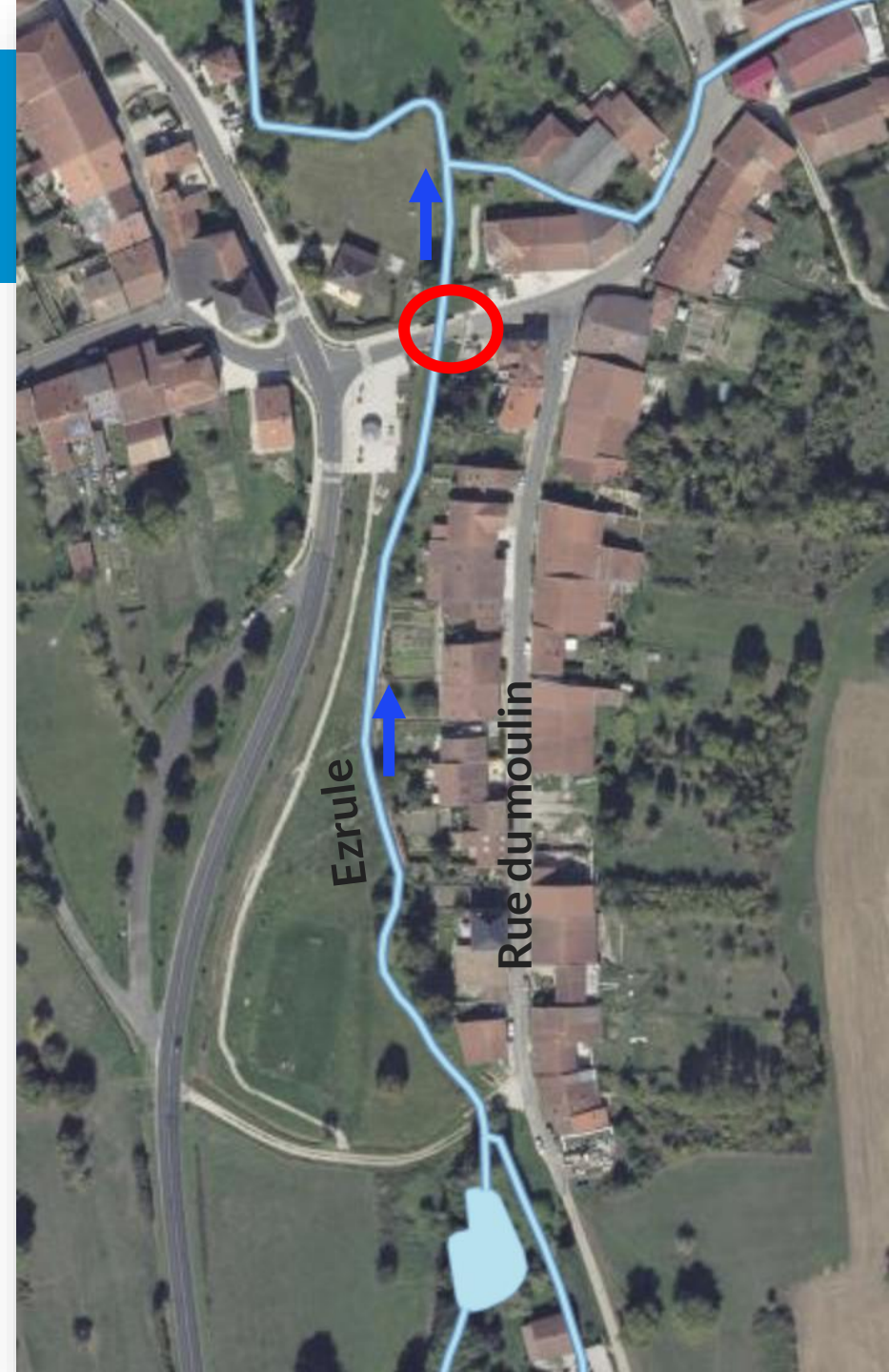
Enjeux : 7 propriétés (rue du moulin)

Etudes menées par le SM3A pour restauration et protection de berges (IRH - 2020)

Concertation avec riverains -> nécessité de gérer la problématique inondation

Visite en février 2022 avec élus -> propositions :

- Dispositif Inond'action : protection individuelle
- Analyse hydraulique de l'impact du pont



Erize-la-Brûlée (*Ezrule*)

Etude hydraulique de l'impact du pont (*réalisée en régie par l'Entente*)

Simulation de l'abaissement de 20 cm du radier + reprofilage du lit :

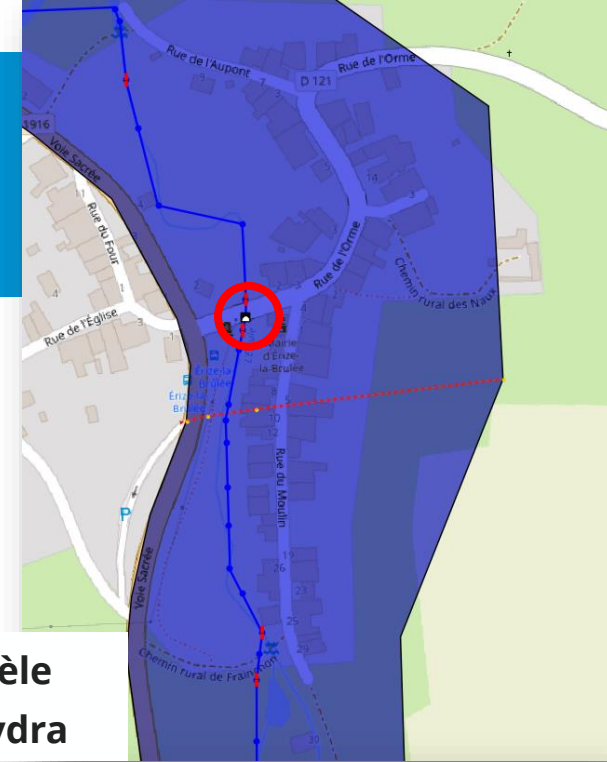
-> capacité du pont : crue 10 ans -> crue 50 ans,

-> abaissement des niveaux d'eau :

A l'amont immédiat du pont : 20 cm (Q2-Q30), 15 cm (Q50, Q100)

Propriété les plus à l'amont : 10-15 cm (Q2-Q30), 5 cm (Q100)

Faisabilité technique à vérifier auprès du CD60 + estimation du coût des travaux



Extrait du modèle
hydraulique Hydra



Grandpré (Aire)

Visite en novembre 2021

Présence d'un **seuil sur l'Aire** en amont de Grandpré

Dégradation des encrages en rive droite ->

La commune a sollicité l'Entente sur l'état et le rôle de l'ouvrage

Mise à sec de l'ouvrage pour inspection géotechnique : coût important et non adapté

- **Proposition :**

Rôle en cas de crue : modèle hydraulique de l'Aire à créer



Seuil de Grandpré





Vulnérabilité du bâti et aménagement du territoire



INOND'ACTION, pour des travaux de protection individuelle

Accompagnement financier pour diagnostic et travaux

→ Bâti éligible :

logement, activité économique de moins de 20 salariés, établissements publics sensibles (écoles, mairies, ...), situés en zone inondable



Diagnostic à domicile

→ Diagnostic avec préconisation de travaux

Financement jusqu'à 80% par l'Entente ou le Fonds Barnier, Accompagnement administratif



DIAGNOSTIC



Particulier (*) = **100 €**

remboursés par l'Entente si le particulier réalise les travaux préconisés



Entente Oise-Aisne / Etat (fonds Barnier) financement du solde (≈ 600 €)



TRAVAUX



Particulier (*) = **20 %**



Entente Oise-Aisne / Etat (fonds Barnier) = **80%**



Chaudière surélevée



Batardeau

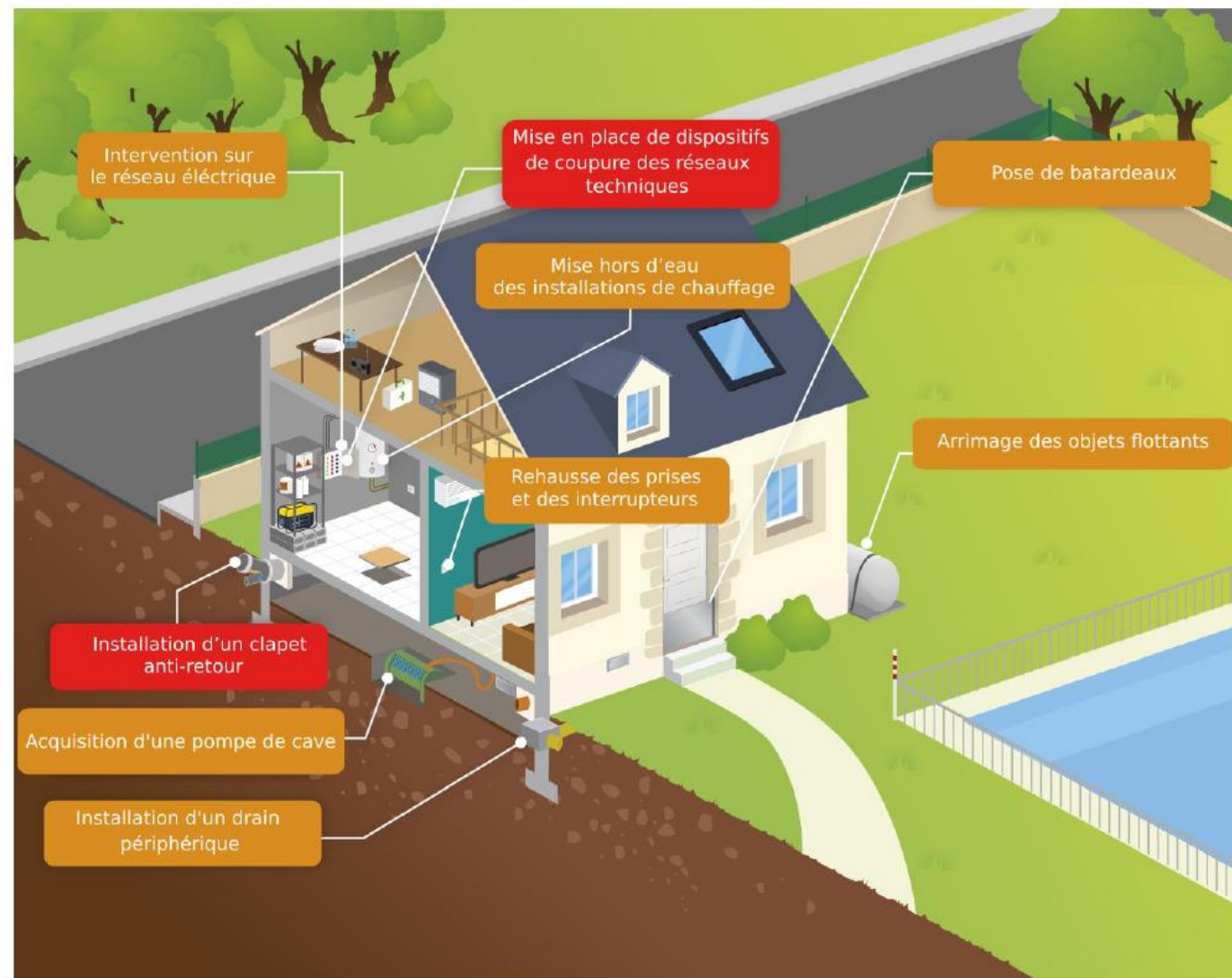
Bilan sur l'UH Aisne amont Aire

Diagnostics réalisés :

- 1 à Julvécourt
- 1 à Ippécourt
- 1 à Erize-la-Brûlée

Travaux :

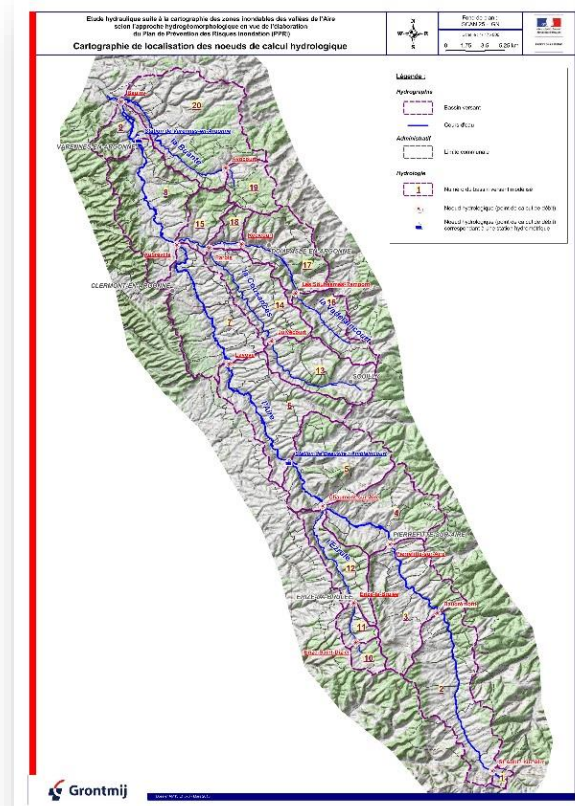
- 1 à Julvécourt pour 7 900€ TTC



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PPRi (plan de prévention des risques d'inondation) Aire, Ezrule, Cousances, Vadelaincourt, Buante

- Etude hydraulique de l'Aire et de ses affluents (DDT55, Otéis, 2014 - 2017) -> cartographie de l'aléa
- Projets de zonage et de règlement rédigés
- Si non soumis à évaluation environnementale (*en attente du retour de l'Autorité environnementale*), phase de concertation avec les élus et la population : automne 2023



PRÉFET DE LA MEUSE

Une équipe dédiée au service des équipements et infrastructures locales

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

Etude hydraulique suite à la cartographie des zones inondables des vallées de l'Aire selon l'approche hydrogéomorphologique en vue de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Recueil des données et analyses des documents
Tranche Ferme - Rapport de Phase 1

Date	Rédigé par	Validé par	Modifications
Février 2015	M. MONACO	A. DECOMME	

Date : Février 2015

170 Rue René Descartes - 13799 Aix en Provence
28 43

www.grontmij.fr



LE RUISSELLEMENT

Le ruissellement

Intérêts à agir :

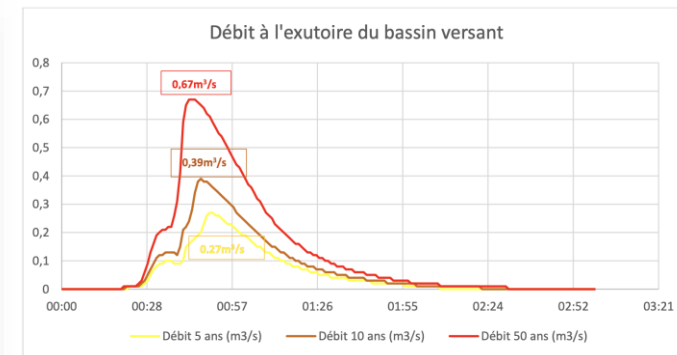
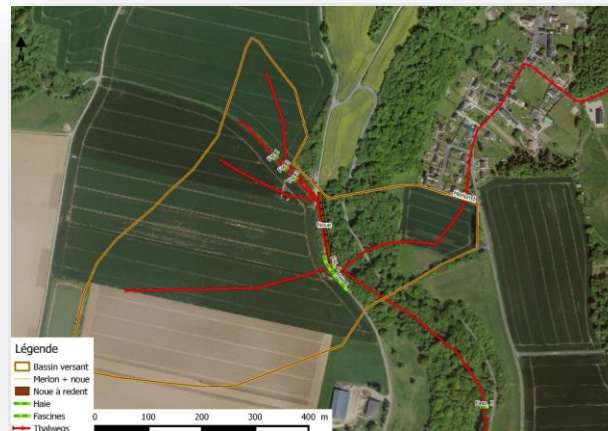
- **Pour les populations** : générateur de dommages, arrêt des activités, ...
- **Pour les milieux aquatiques** : apport de boue et pollutions issues des activités humaines, ...
- **Pour l'activité agricole** : érosion des sols, ...



Le ruissellement

Les grandes étapes :

- ✓ **Étude diagnostic en régie** : analyse évènements passés, modélisation, propositions d'actions.
- ✓ **Actions d'aménagement en secteur agricole** :
 - Concertation agricole -> convention entre agriculteurs, propriétaires, EOA
 - Demande de DIG, enquête publique,
 - Travaux,
 - Entretien annuel.



Les travaux temporaires :

- Sont à réaliser par l'exploitant (ou le propriétaire si parcelle non exploitée)
- L'Entente apporte un accompagnement technique : indication de mise en œuvre, localisation, ...



Saint-Étienne-Roilaye (août 2022)

Le ruissellement



Programmation 2023 :

- **Cousances** : Aubréville -> poursuite de la concertation pour propositions d'aménagements
- **Aire/Côte Morette** : Lavoye -> articulation entre aménagements et réaménagement foncier
- **Cousances, Aire, Vadelaincourt** : lancement d'une étude ruissellement

Contrat Territorial Eau et Climat

Des actions pour répondre aux enjeux du territoire:

- **Enjeu 1** : L'atteinte ou préservation du **bon état écologique** des masses d'eaux superficielles du bassin versant de l'Aisne Amont ;
- **Enjeu 2**: L'amélioration de la connaissance des **axes d'érosion et de ruissellement** ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement ;
- **Enjeu 3** : La préservation des **zones humides** et de la **biodiversité** ;
- **Enjeu 4** : La **communication** et la **sensibilisation**.

Période : 2022-2025

Montant global de 4,4 millions d'euros

Financement : structures porteuses (SMAVAS, SM3A, EOA) + Agence de l'eau Seine-Normandie



RARECOURT

Action 2.5 du CTEC

Coulée de boue en 2016

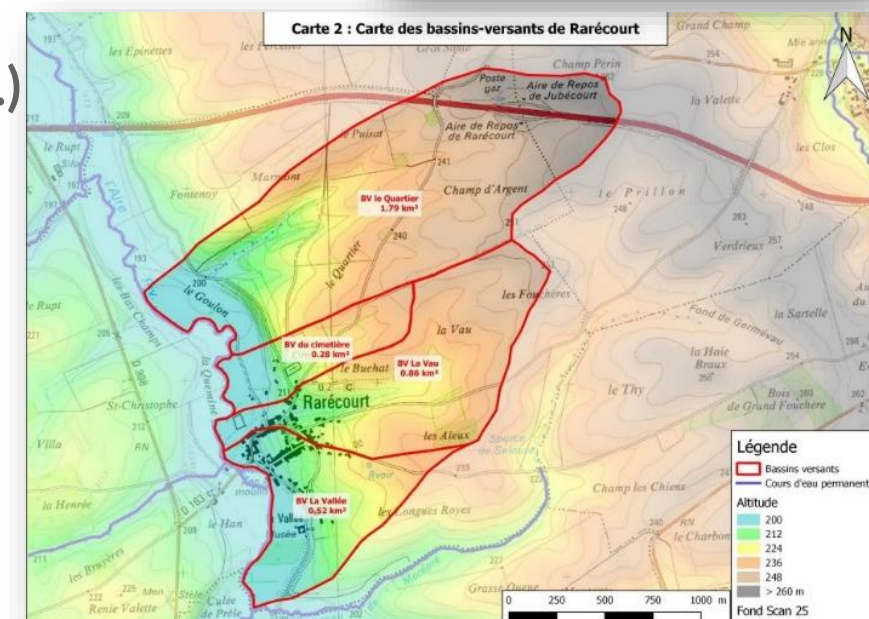
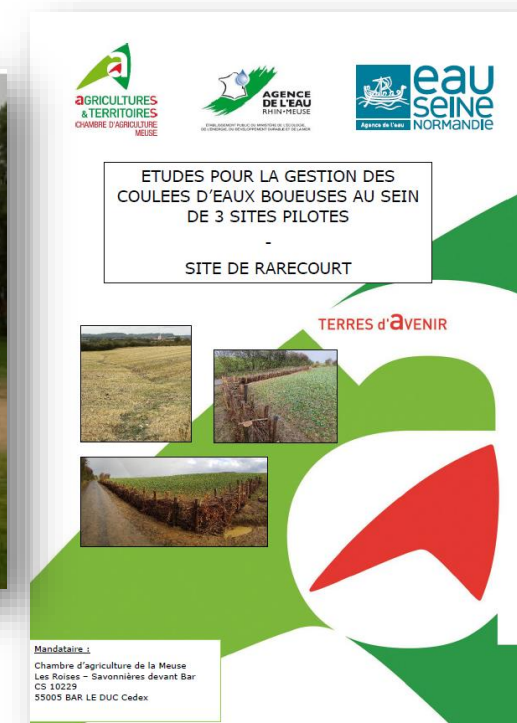
Etude réalisée par la Chambre d'agriculture :

Proposition d'un programme d'actions, concertation

- Mesures agronomiques (couvert d'interculture, assolement, ...)
- Aménagements hydraulique douce (fascines, haies, ...)

Conventionnement : entre EOA, propriétaires et exploitants

Autorisation administrative : arrêté de DIG (novembre 2021)



RARECOURT

Action 2.5 du CTEC

Réalisation de 8 haies (235 m) dont deux doublées d'une fascine

- Chantier entre novembre 2022 et février 2023
- Réception du chantier le 9 mars, pour 41 k€ TTC
(60% Agence de l'eau, 20% Région Grand Est)

Visites

- À l'occasion de la signature du CTEC en février
- Avec l'équipe « risques » de la DDT 55 en mars

Suivi et entretien à venir

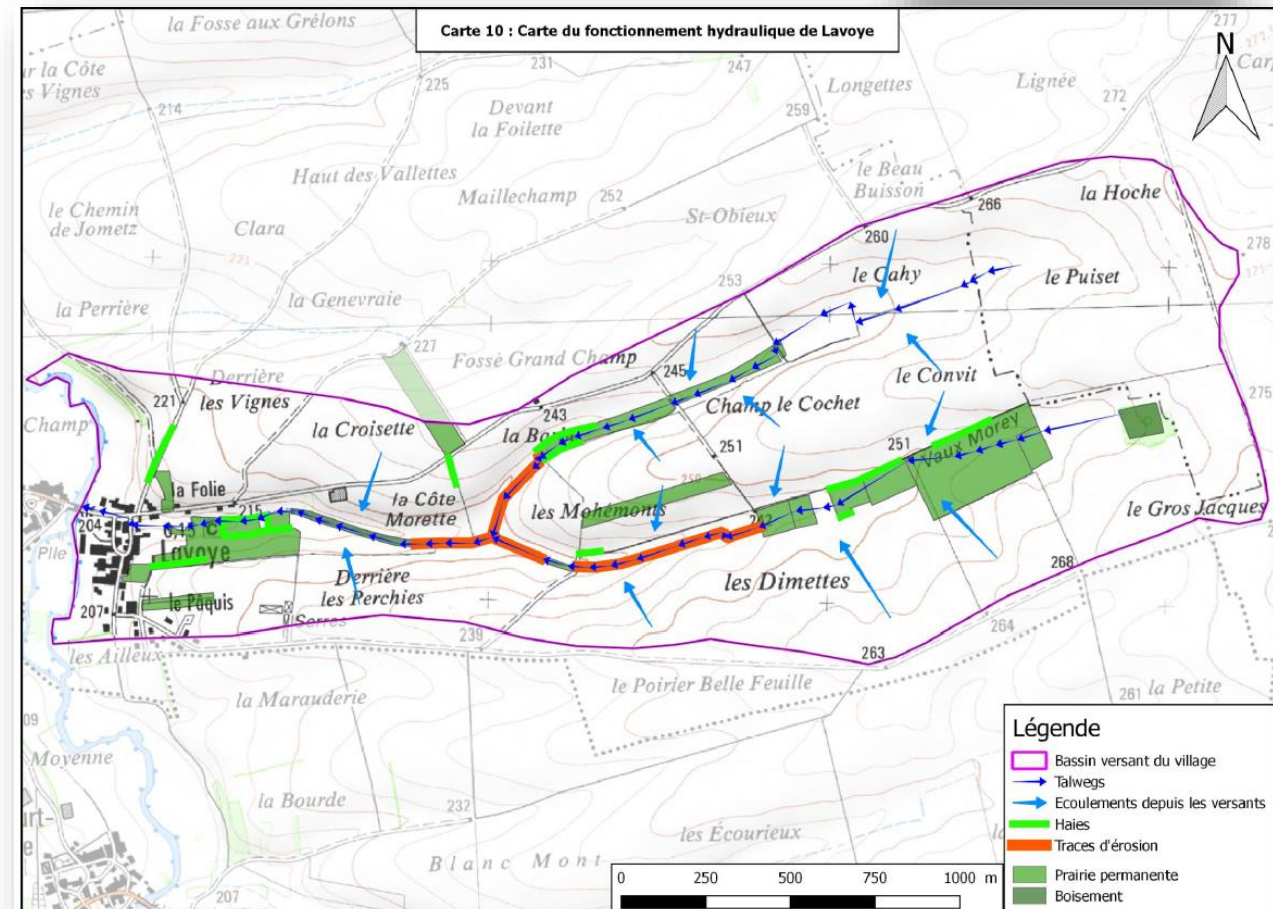


LAVOYE

Action 2.4 du CTEC

Etude de gestion du ruissellement, couplée avec le réaménagement foncier

- Proposition d'un programme d'actions, concertation
- Restauration de cours d'eau
- Mesures agronomiques
- Aménagements hydraulique douce (fascines, haies, ...)



LAVOYE

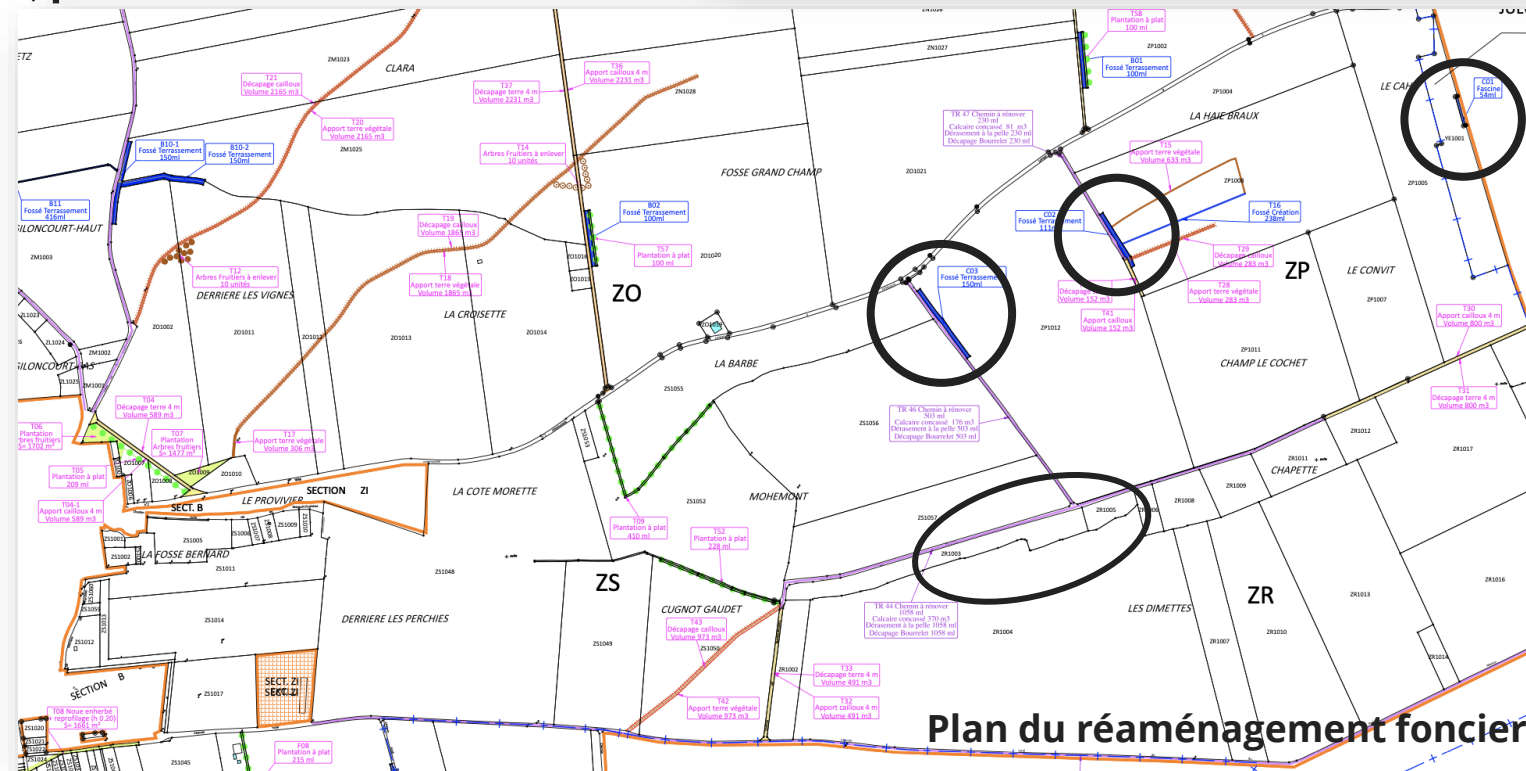
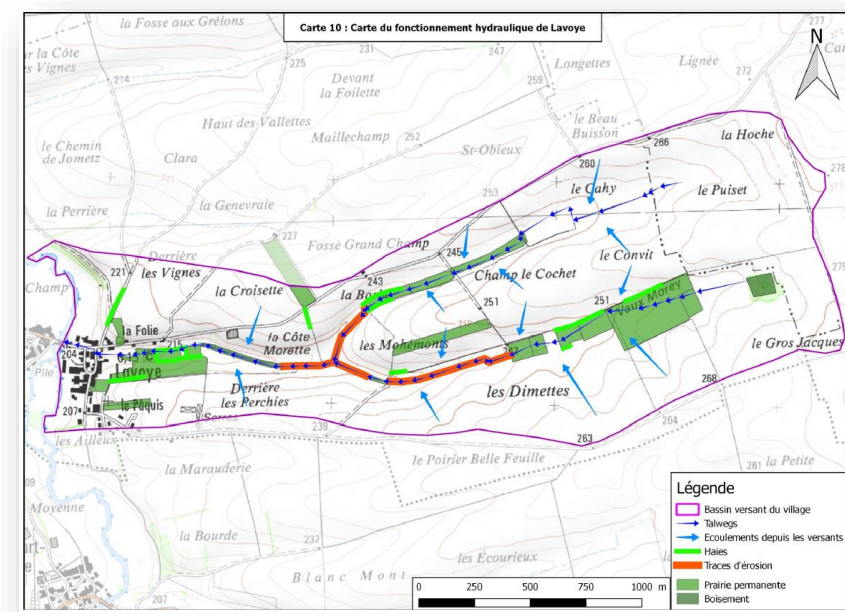
Action 2.4 du CTEC

Réaménagement foncier :

- prise de possession amiable du nouveau parcellaire réalisée
- réalisation des travaux connexes à venir, par l'association foncière

Travaux à venir par l'Entente :
aménagement sur les emprises disponibles (non cultivées) avec intérêt ruissellement et sur les terrains communaux

-> conventionnement nécessaire avec les propriétaires/exploitants avant travaux
+ DIG



AUBREVILLE

Action 2.1 du CTEC

Episodes orageux récents : 2016, 2018

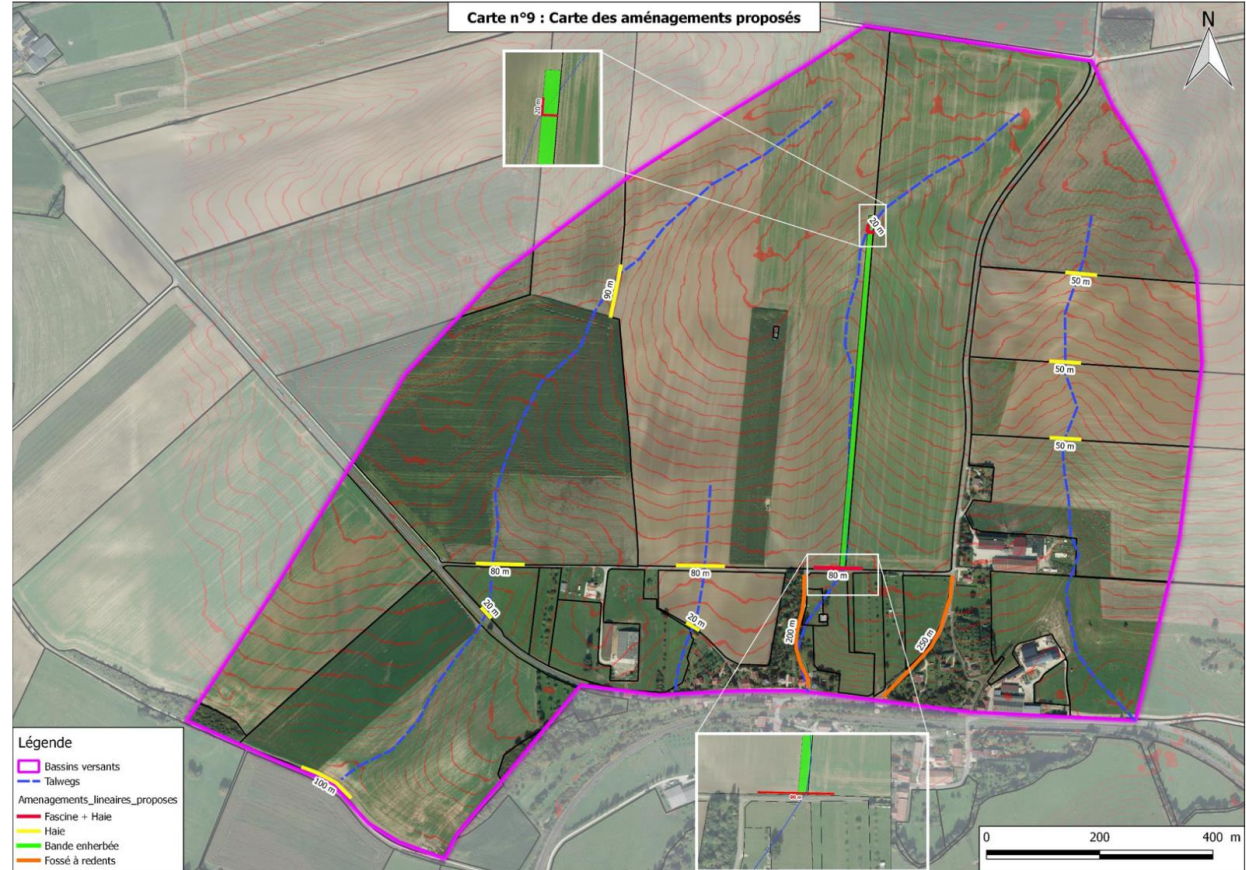
Etude ruissellement (2020-2021):

Diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture
avec propositions d'actions

En cours :

Rencontres des exploitants/élus pour affiner
les aménagements (octobre, novembre 2022 et avril 2023)

Actions proposées : bande enherbée, fossés à redents (peu
d'espace disponible, pente importante, ...)



Etude ruissellement

Actions 2.2 et
2.3 du CTEC

Secteurs à étudier : recensement des communes impactées, effectué par la Chambre d'agriculture 55 + demandes des collectivités locales.

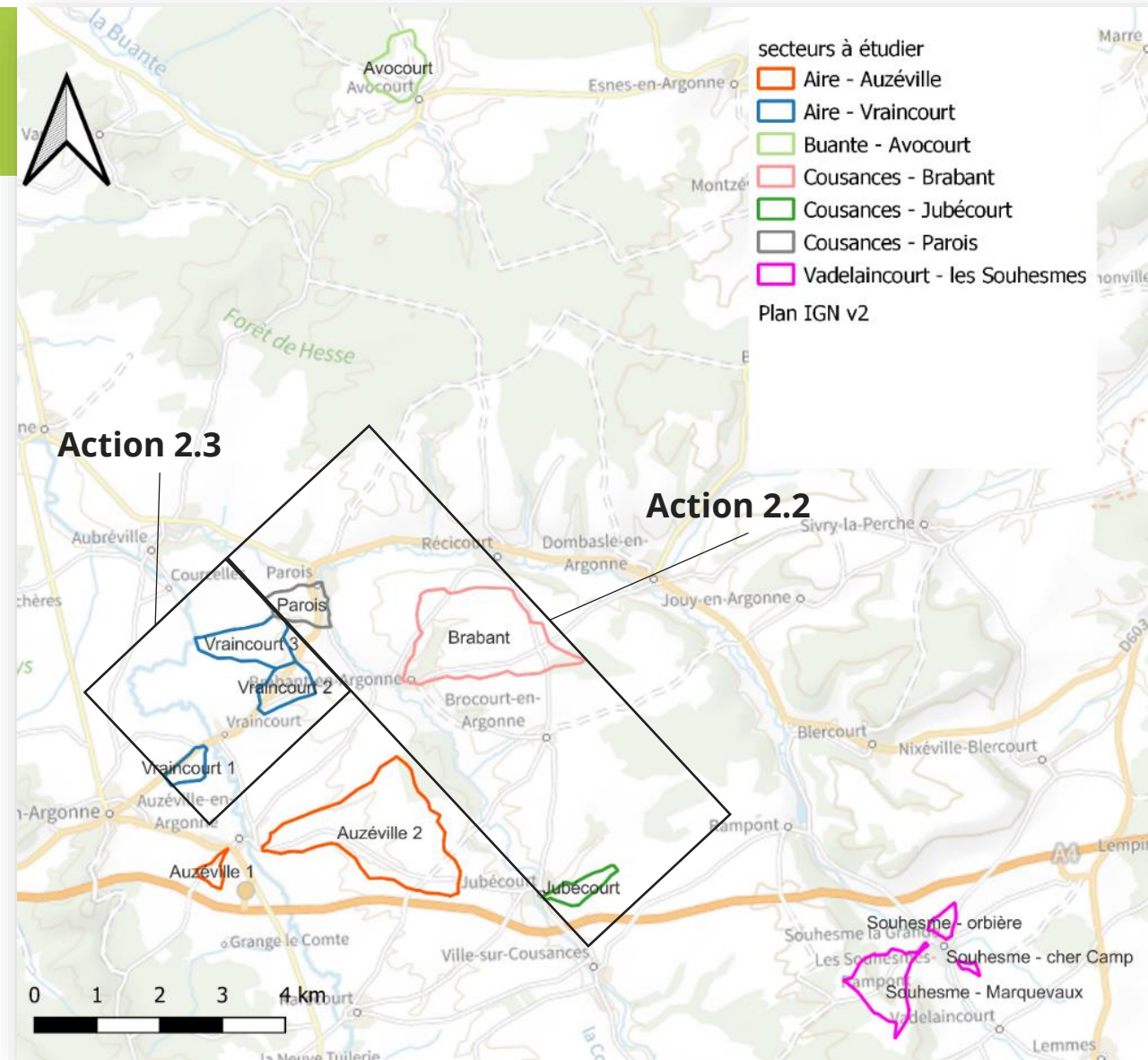
Visites préalables :

- Les Souhesmes-Rampont, le 22 juin 2022
- Auzéville-en-Argonne, le 17 février 2023
- Brabant-en-Argonne, le 29 juin 2021 et le 4 avril 2023

Estimation : 100 000 € H.T.

Durée : 2 ans

Surface à étudier : 1 029 ha



Etude ruissellement

Actions 2.2 et
2.3 du CTEC

Phases de l'étude

1) État des lieux

- Recensement des désordres passés et des enjeux
 - Description physique, naturelle et humaine
 - Diagnostic agricole (*avec rencontre de chaque exploitant*)
- Le prestataire sollicitera
les acteurs locaux

2) Description du fonctionnement hydraulique des sous-secteurs

- Modélisation (écoulements, sédimentation, érosion, ...)
- Définition des objectifs de réduction du ruissellement/érosion

3) Propositions d'actions : hydraulique douce, animation agricole, ...



Avancées :

- Données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) récupérées (*via convention avec la DRAAF*)
- Consultation des bureaux d'études (mars - avril 2023)
- Demandes de subventions envoyées :
 - 60% Agence de l'eau Seine-Normandie,
 - 20% Région Grand-Est



Attente autorisation de démarrage anticipé des financeurs pour notifier le marché

Après l'étude :

-> conventionnement avec propriétaires et exploitants, demandes d'autorisations (DIG), travaux

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Suivez-nous sur @EPTBOise



Pour nous contacter :
Tél. : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr
communication@oise-aisne.fr